

Ressources audiovisuelles en bibliothèques universitaires

Organisation, contenus, accès

Les ressources audiovisuelles ont un rôle à jouer dans l'enseignement et la recherche. Pourtant, elles sont peu répandues et parfois dépréciées dans les services communs de la documentation (SCD) des universités¹. La grande diversité des choix politiques et budgétaires des universités et des SCD, la nature des disciplines et le niveau des publics impliquent une grande variété des contenus des ressources audiovisuelles et de leur accès dans les collections universitaires et de recherche.

Cécile Cassafières

Bibliothèque interuniversitaire
scientifique Jussieu
cecile.cassafieres@upmc.fr

Les ressources audiovisuelles dans l'université

L'évolution des ressources audiovisuelles, le développement du documentaire et la généralisation de supports pédagogiques interactifs ont légitimé l'usage des ressources audiovisuelles dans l'enseignement secondaire. L'audiovisuel figure aujourd'hui au programme d'examens nationaux et de concours de l'enseignement². Dans le supérieur, les documents audiovisuels ont aujourd'hui accédé à une légitimité pédagogique et de recherche. Ceci est notable dans de

nombreuses disciplines où ils sont utiles, voire indispensables: art et cinéma, histoire, géographie, sciences de la terre et du vivant, astronomie, langues étrangères, psychologie, etc. Ces ressources sont en revanche plus rares, voire exclues dans d'autres matières où elles n'ont pas ou peu d'utilité directe dans la recherche ou l'enseignement. C'est le cas, avec des exceptions lors de conférences ou de cours filmés, en littérature, droit ou mathématiques.

Les enjeux de l'image animée au sein de l'université sont nombreux: l'enjeu proprement académique se fait jour à travers les premiers cours diffusés sans présence de l'enseignant comme à la faculté de médecine de Strasbourg, ou dans le cadre du *e-learning* et de la FOAD, formation ouverte et à distance, qui proposent aux étudiants des cours et conférences filmés, disponibles en ligne. C'est aussi, pour les étudiants, un enjeu de formation professionnelle dans certaines branches où l'audiovisuel est un outil de travail et de recher-

1. Cécile Cassafières, *Les ressources audiovisuelles dans les bibliothèques universitaires françaises*, Enssib, 2006, mémoire de conservateur rédigé sous la direction de Bruno Van Dooren: www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/cassafieres-vol1.pdf. Nous vous invitons à vous

y reporter pour le détail de l'enquête menée auprès de douze SCD, ainsi que pour les questions de sélection et d'acquisition, de droit, de technique et de formation des personnels.

2. Des œuvres audiovisuelles obligatoires sont inscrites aux programmes de Capes et d'agrégation de langues.

Titulaire d'un DEA d'espagnol, d'un DESS de traduction juridique et économique et du DCB, **Cécile Cassafières** est chef de la section Informatique-recherche et responsable de la formation des usagers en master à la bibliothèque interuniversitaire scientifique Jussieu.

che (imagerie médicale, graphisme, cinéma, etc.). Les ressources audiovisuelles servent également à l'image des universités, notamment celles qui produisent des ressources audiovisuelles comme Paris III-Sorbonne nouvelle et son service audiovisuel³, ou Paris X-Nanterre grâce à son *Encyclopédie sonore* pilotée par la cellule Nouvelles technologies de l'université⁴. Les images animées sont un enjeu de fréquentation pour les SCD, les associations, les ciné-clubs universitaires : elles font partie de la vie étudiante et confèrent une image dynamique et ouverte à l'établissement. Enfin, les ressources audiovisuelles représentent un enjeu d'avenir pour les universités à travers l'image de modernité qu'elles véhiculent dans le cadre de la FOAD sur les campus numériques.

Au sein des universités, plusieurs services proposent aux étudiants, enseignants et chercheurs des accès à des ressources audiovisuelles. Les SCD, s'ils ont pour mission d'« *acquérir, de gérer et de communiquer les documents de toutes sortes qui appartiennent à l'établissement ou qui sont à sa disposition*⁵ », ne sont pas pour autant les seuls à remplir ce rôle.

D'autres services sont susceptibles de fournir les publics en documentation audiovisuelle : les unités de

formation et de recherche (UFR), les laboratoires de recherche, les laboratoires de langue, les services audiovisuels, ainsi que les centres de ressources informatiques (CRI) chargés de la mise en place de portails web intégrés.

Les choix de contenus et les modalités d'accès aux ressources audiovisuelles varient d'un service à l'autre, et les publics tendent à se tourner vers le plus offrant, le plus souple en matière d'achat et de consultation, ou encore le plus rapide à fournir les documents. Le manque de communication entre services et la complexité qui en découle peuvent faire que la bibliothèque universitaire n'est pas toujours identifiée par les publics comme une source privilégiée pour la documentation audiovisuelle. L'absence de communication engendre d'autres effets tel le chevauchement de métiers entre services, qui dégénère parfois en conflit de compétences.

Dans certains établissements, le SCD, les bibliothèques de langues, le centre audiovisuel et multimédia et le service informatique optent toutefois pour une complémentarité qui n'exclut pas la nette séparation de leurs activités. Une répartition des missions et des compétences peut émerger dans le cadre d'un projet de campus numérique, lorsque le SCD y est associé⁶.

Les ressources audiovisuelles en SCD

Depuis les années 1980, période de développement des fonds audiovisuels dans les grandes bibliothèques

Part des ressources audiovisuelles dans le budget des SCD

Les achats en documentation audiovisuelle varient selon l'importance et donc les moyens accordés à ces fonds. Or, plus encore que les collections imprimées, du fait des évolutions des supports, un fonds audiovisuel demande à être fréquemment renouvelé. Les SCD accordent en moyenne 3,4 % de leur budget documentaire à la documentation audiovisuelle. Les écarts sont parfois importants : de 7 000 € à 24 000 € pour les douze SCD ayant participé à l'enquête fin 2005. Les évolutions technologiques demandent également de fournir des moyens suffisants pour assurer le renouvellement du matériel de visionnage.

municipales suite au lancement du premier service de cette nature à la BPI, les bibliothèques universitaires ont fait entrer les images animées dans leurs collections. Toutefois, la création d'un fonds audiovisuel repose systématiquement sur la volonté du SCD et l'engagement du personnel, parfois avec le soutien d'un enseignant ou d'une composante : les initiatives ne sont ni lancées ni portées par le ministère du fait du principe d'autonomie des universités. En 1995 toutefois, à l'occasion de la journée d'étude « L'audiovisuel dans les bibliothèques universitaires », organisée par l'association Images en bibliothèques, Claude Jolly, alors sous-directeur des bibliothèques au ministère de l'Éducation nationale, avait déclaré : « *L'administration centrale reconnaît le besoin d'images animées et des films documentaires, auxiliaires de certaines pratiques scientifiques ou pédagogiques [...]. L'université a une palette de besoins extraordinairement divers, ce qui rend l'enjeu à la fois difficile et intéressant*⁷. »

7. Images en bibliothèques, *L'audiovisuel dans les bibliothèques universitaires : état des lieux*, compte rendu de la journée d'étude du 20 novembre 1995.

3. Voir, dans ce numéro, Bernard Bastide, « La place du cinéma à l'université et dans la documentation : l'exemple de Paris III », p. 23 (Ndlr).

4. *L'Encyclopédie sonore* est disponible en ligne avec accès réservé aux inscrits sur : <http://e-sonore.u-paris10.fr> [consulté le 9 janvier 2007].

5. Article 1 du décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 relatif aux services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Éducation nationale, modifié par le décret n° 91-320 du 27 mars 1991 (JO du 29 mars 1991) et n° 99-820 du 16 septembre 1999 (JO du 19 septembre 1999).

6. Le campus numérique d'une université est son système d'information global, ou SI, qui forme un environnement numérique de travail (ENT) accessible aux étudiants inscrits à l'université en cursus classique comme en FOAD, ainsi qu'au personnel de l'établissement et/ou d'établissements partenaires. Il donne accès, après identification, à l'ensemble des ressources pédagogiques (cours écrits ou filmés, exercices, annales...), bibliographiques et documentaires que l'établissement propose en ligne. Le site www.educnet.education.fr fournit plusieurs dossiers sur la question.

De la même façon et pour les mêmes raisons, les politiques d'acquisition et d'accès aux documents varient selon les moyens et la politique mise en œuvre.

Contenus

Dans les SCD, le contenu dépend des disciplines enseignées ou des champs de recherche, du niveau des publics visés, et des choix de politique documentaire. Les UFR et les laboratoires sont régulièrement consultés afin de fournir aux publics une documentation appropriée, utile et tenue à jour. Dans certains SCD, des enseignants ou des moniteurs étudiants de troisième cycle participent activement aux sélections en vue des acquisitions, et se trouvent parfois à l'origine de certains fonds. Les acquisitions répondent, selon les établissements, aux principes de politique documentaire du fonds audiovisuel ou à la politique générale du SCD, et tiennent compte de l'usage prévisible et de la durée de validité du contenu de chaque document suggéré. La plupart des personnels de SCD concernés par la gestion de fonds audiovisuels sont formés ou autoformés à ces questions. Très souvent, les vidéogrammes proposés par les SCD sont complétés par des signets pointant vers des ressources en ligne, libres de droit et gratuites, comme *Canal U*, ou *Premier cycle sur mesure*. Les émissions libres de droit pour captation et diffusion comme *Les amphes de la 5^e* sont elles aussi généralement signalées.

La politique documentaire du SCD apparaît aussi à travers les décisions prises en matière d'œuvres de fiction « de loisir » ou de « culture générale ». Tandis que certaines bibliothèques se donnent pour principe d'acquérir uniquement des documentaires en relation avec les disciplines enseignées, comme Strasbourg II, ou des œuvres de fiction exclusivement destinées à un usage pédagogique ou de recherche en langues, art ou cinéma, d'autres jouent la carte de la culture générale,

car l'environnement géographique, social et culturel de l'université les incite à remplir un rôle éducatif plus large. C'est le cas à Paris XIII-Villetaneuse, dont le public a exprimé un besoin de culture générale, corroboré par l'absence de médiathèque et de vidéoclub dans la zone socialement et culturellement défavorisée où est implantée l'université.

Ces choix politiques varient également en fonction du niveau du public desservi. La bibliothèque Clignancourt du SCD Paris IV-Sorbonne, destinée aux étudiants en L1, envisage de proposer aux étudiants du cursus d'anglais du théâtre shakespearien filmé et également des œuvres de fiction assez faciles d'accès sur vidéo-cassettes, en version originale non sous-titrée, afin d'inciter puis d'habituer les jeunes usagers à consulter des films en langue originale.

Entre documentaire et fiction, le débat existe donc toujours, mais il est essentiellement considéré, aujourd'hui, dans les SCD, sous l'angle du pragmatisme. Aucun SCD n'a retenu à ce jour l'option d'une collection audiovisuelle proche des conceptions de la lecture publique, ni de celles des vidéoclubs de loisir.

Implantations

Que le SCD propose une collection unique ou séparée par niveau entre bibliothèques d'étude et de recherche, les conceptions et les modalités concrètes de l'offre de documentation audiovisuelle sont très disparates. Pour reprendre les termes d'Isabelle Giannattasio dans la troisième partie, chapitre IV, de l'ouvrage *Les images dans les bibliothèques*, « une bibliothèque se définit au moins autant par ses collections que par la façon dont elle les communique au public ».

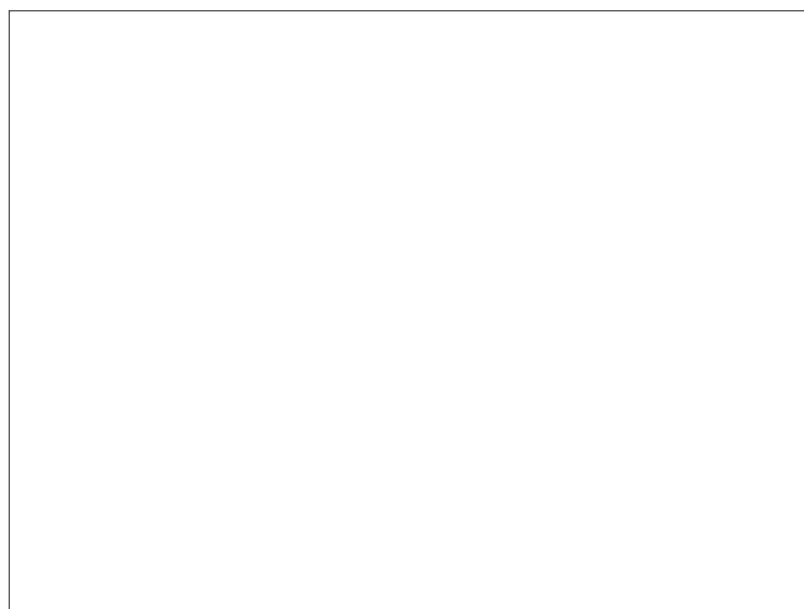
Une première différence dépend du choix d'accès au document proposé au lecteur : direct avec antivol par étiquetage, surboîtiers transparents ou jaquettes spécifiques dotées d'un système de fermeture antivol ; semi-direct lorsque la jaquette est rangée vide sur le rayonnage et que le document est conservé en magasin ou à l'accueil ; indirect quand tout est en magasin.

Une autre différence de taille tient dans la séparation ou non des supports dans la bibliothèque. Des SCD ont choisi de séparer la documentation audiovisuelle des collections

imprimées. Les espaces audiovisuels sont alors géographiquement identifiés. Ils sont parfois mis en valeur de manière très nette comme à la section de Dunkerque de la bibliothèque de l'université du littoral Côte d'Opale (Bulco), devant la banque d'accueil de l'étage consacré à l'espace multimédia. À l'université de Haute-Bretagne Rennes II, les 550 m² dévolus à la documentation audiovisuelle se divisent en trois salles, dont une spécifiquement dédiée au visionnage sur lecteur DVD/magnétoscope. À Paris VIII - Saint-Denis, la salle audiovisuelle de 250 m², créée de manière à répondre à des besoins exclusivement audiovisuels, est suspendue au-dessus du hall d'entrée du SCD.

Il arrive aussi que ces services occupent un espace séparé difficile à repérer, comme à Lille III, ou un local conséquent mais fonctionnant selon d'autres horaires que le reste de la bibliothèque, comme à Paris X - Nanterre. Certains fonds sont placés dans une zone spécifique de la salle de lecture comme dans l'espace « Son et Image » du SCD de Reims Champagne-Ardenne ou intégralement en magasin, sur des rayonnages séparés, comme à Paris III - Sorbonne nouvelle. Parfois, les fonds audiovisuels et les places de consultation occupent les espaces « encore disponibles », par exemple quelques rayonnages situés dans un coin d'une salle de lecture.

D'autres SCD ont opté pour une intégration de la documentation audiovisuelle dans les collections imprimées et la gestion des ressources audiovisuelles est alors confiée à chaque acquéreur disciplinaire. Les collections multisupports deviennent souvent ainsi plus cohérentes sur un plan disciplinaire : les acquisitions d'images animées se font dès lors en complémentarité des acquisitions d'ouvrages imprimés. Cela signifie aussi que l'ensemble du personnel chargé de la sélection, des acquisitions, du catalogage, de l'équipement et du magasinage soit formé aux modalités d'achat et de traitement des vidéogrammes.



Les espaces dédiés à la consultation des documents audiovisuels varient également, quelle que soit leur implantation. Tous les SCD interrogés au cours de l'enquête offrent au lecteur la possibilité de visionner les documents sur place. Certains disposent de salles ou d'espaces identifiés dans lesquels les usagers peuvent consulter les documents avec ou sans casque, de manière individuelle ou en groupe lorsque des salles de visionnage sont mises à disposition. Ces espaces de consultation peuvent aller de salles spécifiques à de simples carrels ou à des postes munis de casques dans les salles multimédias ou les salles de lecture. Bien entendu, qu'il s'agisse de postes individuels ou de salles de visionnage, chaque solution implique le respect des droits de diffusion correspondants.

Sur le plan matériel, le lancement des visionnages est parfois confié au lecteur mais la manipulation est plus fréquemment effectuée par le personnel pour des soucis de conservation, en particulier pour les DVD qui sont très fragiles. Les visionnages peuvent être lancés depuis des régies, comme à Paris VIII - Saint-Denis ou à la section de Dunkerque de la Bulco.

Les usagers ne disposent que d'une télécommande, parfois intégrée dans le mobilier, pour contrôler le son et le défilement des images. Le visionnage des vidéogrammes, VHS comme DVD, s'effectue sur des écrans reliés à des magnétoscopes et des lecteurs de DVD-Rom. La Bulco a choisi d'utiliser un convertisseur d'analogique en numérique et un logiciel de lecture multimédia afin de permettre aux usagers de consulter tous les documents audiovisuels de la bibliothèque, vidéocassettes comprises, sur des postes informatiques où ils se servent de la souris comme télécommande.

Accès

Les documents audiovisuels peuvent être communiqués comme les ouvrages imprimés - consultation sur place ou prêt à domicile -, mais peuvent aussi faire l'objet d'autres modes de diffusion, comme la projection publique.

La plupart des SCD étaient réticents au prêt jusqu'à il y a peu. L'explosion des équipements informatiques individuels des étudiants, qui permettent le visionnage de DVD, et l'usage répandu de la location de

vidéogrammes pour de courtes durées, ont décidé de plus en plus de bibliothèques à ouvrir leurs collections audiovisuelles au prêt. Le SCD d'Avignon a ainsi ouvert, après de nombreuses hésitations, le prêt de vidéogrammes à la rentrée 2004-2005, et reçoit des retours très positifs de la part des usagers. Pour proposer des documents prêtables, les acquéreurs s'assurent auprès du fournisseur qu'un droit de prêt est attaché au support acheté. Certains SCD qui excluent encore leurs documents du prêt effectuent néanmoins des achats de documents ayant à la fois un droit de consultation et de prêt afin de pouvoir éventuellement ouvrir le prêt sans avoir à racheter de nouveaux supports: en effet, les droits sont attachés au support acquis, et non à l'œuvre.

Outre la consultation sur place et le prêt, des SCD proposent d'autres formes de communication des documents: projections devant des groupes d'usagers de la bibliothèque ou de l'université, dans les murs de l'établissement, ou projections publiques, organisées devant un public débordant le cadre de l'université, et ayant fait l'objet de publicité. En contrepartie de droits spécifiques, de telles projections peuvent parfaitement se dérouler. Dans le cadre de festivals tels que *Cinéma du réel* ou *Mois du film documentaire*, temps forts de valorisation des ressources audiovisuelles des bibliothèques universitaires, certains SCD comme celui de Paris VIII-Saint-Denis s'entendent avec des cinémas fixes ou itinérants afin de laisser ces professionnels de la projection publique négocier les droits. Parfois, ces projections sont confiées à d'autres services de l'université; à Toulouse II, c'est le Centre audiovisuel et multimédia qui gère la salle de projection. De manière générale, les petites maisons de production ainsi que les réalisateurs et compositeurs de musique de films documentaires sont souvent ouverts à ce type de projection.

Dans la plupart des SCD, une attention particulière est portée à l'in-

formation des usagers et notamment des enseignants sur les questions de droit.

Évolution des accès: l'avenir numérique

Les contenus des ressources audiovisuelles évoluent comme le reste des collections en fonction des programmes d'enseignement et des besoins de la recherche. Grâce à la richesse et à la qualité de nombreuses productions, les politiques documentaires recherchent désormais une plus grande complémentarité entre ressources imprimées, électroniques, et aussi audiovisuelles.

Les accès et les modes de communication sont voués à continuer leur évolution en fonction des nouveaux usages des lecteurs, de plus en plus habitués à consulter les ressources à distance. Avec les évolutions de l'enseignement, le développement de la FOAD et des SI, mais aussi en fonction du renouveau technologique permanent, les supports des ressources audiovisuelles sont très changeants. Les SCD doivent donc suivre ces évolutions et non seulement proposer des supports adaptés aux appareils de visionnage des usagers, mais aussi prévoir des accès et des logiciels de gestion électronique pour les documents audiovisuels mis en ligne. À l'aide des compétences du service nouvelles technologies de l'université, la section de Dunkerque de la Bulco stocke ainsi ses vidéogrammes libres de droit sur un serveur vidéo et les rend accessibles depuis les postes informatiques de la bibliothèque. Lorsque les bouquets de vidéogrammes numériques de type banque de données vidéo ou VOD⁸ seront consultables en ligne, les SCD devront élargir la question des droits d'accès distants à ces ressources depuis les systèmes d'information documentaire.

8. *Video on Demand*. La VOD se fonde sur des fichiers vidéo téléchargeables sur Internet.

L'avenir numérique demande d'établir une politique de filtrage afin d'ouvrir ou de restreindre l'accès à certaines ressources selon chaque type de profil LDAP (Lightweight Directory Access Protocol), en se fondant sur des critères tels que l'inscription ou non à l'université, la discipline et/ou le niveau de l'identifié. La prise en compte des avancées technologiques est une clé pour assurer nos missions de communication et d'accessibilité à l'information⁹.

Du côté des professionnels, le traitement intellectuel des ressources audiovisuelles évolue aussi. Outre la norme Afnor Z 44-065 de 1998, les catalogueurs de SCD s'appuient sur le document produit par le groupe de travail sur le catalogage des images animées de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes), *Catalogage des images animées dans le Sudoc*, disponible en ligne sous la forme d'une fiche technique ou dans le *Guide méthodologique*¹⁰.

Le Sudoc leur permet de mutualiser leurs efforts, de mieux référencer leurs fonds audiovisuels et de les rendre plus visibles. Toutefois, pour des raisons de temps de catalogage et de multiplicité des critères du Sudoc, encore trop peu de notices de ressources audiovisuelles sont versées dans le catalogue collectif. Certains SCD signalent localement des centaines, voire des milliers de notices de vidéogrammes qui n'apparaissent pas dans le Sudoc. Un second problème réside dans la mention des droits de propriété intellectuelle, qui peuvent être aujourd'hui notifiés seulement en zone de note dans les notices bibliographiques classiques, ou en utilisant le format Dublin Core.

9. Un article nous donne un exemple frappant de cette omniprésence technologique à la bibliothèque universitaire de la St. Lawrence University de Canton, New York, aux États-Unis: William H. Walters, « Video media acquisitions in a college library », *Library Resources and Technical Services (LRTS)*, vol. 47, n° 4, octobre 2003, p. 160 et suivantes.

10. Téléchargeables depuis www.abes.fr/abes/page,374,groupes-de-travail.html

Émerge d'autre part une option de catalogage très fin, destiné aux chercheurs en cinéma ou en imagerie spécialisée, qui prévoit un nouveau mode d'indexation : l'indexation séquence par séquence. Elle n'est pas encore pratiquée en France. L'idée a été cependant diffusée dans le milieu des bibliothèques francophones par James Turner et Emmanuel Colinet¹¹.

La formation des professionnels des bibliothèques

L'organisation des services varie d'un SCD à l'autre, les fonds audiovisuels ne sont pas gérés de la même façon partout. La plus grande différence réside entre les organisations de type vidéothèque, qui réunissent une équipe unique autour d'un support et non d'une discipline, et les collections multisupports qui demandent au personnel de chaque service disciplinaire de savoir traiter intellectuellement et matériellement les vidéogrammes. L'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à la gestion d'un fonds audiovisuel donne lieu à des formations spécifiques, qui étendent le champ déjà couvert par les professionnels de l'imprimé.

Les formations documentaires sont les plus demandées, avant les formations juridiques puis techniques. Les premières sont régulièrement faites par des organismes et associations professionnels, et abordent les questions de la sélection et des acquisitions, du catalogage, des techniques de gestion, d'organisation et d'animation de fonds audiovisuels. Les formations juridiques portent sur les spécificités des droits d'auteur et

des droits voisins pour les documents audiovisuels, et permettent aux responsables des fonds de s'assurer du bon mode de communication des documents et de la bonne mention des droits attachés au support lors de son catalogage, lorsque cette option a été retenue par le SCD. Les formations techniques sont en revanche peu adaptées au monde des bibliothèques : trop basiques, elles n'ont pas d'utilité pour la gestion quotidienne des petits désagréments (dysfonctionnement des appareils de visionnage, petites réparations de supports...); trop poussées, elles s'éloignent des préoccupations du milieu des bibliothèques pour viser un public de techniciens audiovisuels.

Les spécificités des documents audiovisuels ont aussi pour effet d'effrayer ou de démotiver les personnels. Dans la grande majorité des cas, ces réticences disparaissent après une formation aux questions documentaires et une sensibilisation aux questions juridiques. L'implication dans la communauté professionnelle, les journées d'étude, les associations, jouent également un rôle important dans l'acquisition d'une culture et d'une identité professionnelle par les personnels qui travaillent exclusivement sur les fonds audiovisuels : les « vidéothécaires ». Il est frappant de constater que les vidéothécaires des bibliothèques universitaires françaises sont peu actifs dans les associations nationales, largement animées et composées de personnels de lecture publique, et dans les organismes internationaux (Ifla) qui accueillent pourtant leurs homologues du monde entier.

La déconsidération dont pâtissent les fonds audiovisuels réside enfin souvent dans leur manque de valorisation. Inversement, dans les SCD qui mettent ces ressources en avant, les personnels expriment un intérêt renforcé et manifestent une nette motivation, portée par la reconnaissance professionnelle dont ils sont l'objet au sein de la bibliothèque.

Une valorisation à développer

Le premier constat que l'on retire de l'observation des fonds audiovisuels en SCD est celui d'une très grande diversité à tout niveau. Les politiques documentaires, l'organisation des services, le fonctionnement des espaces et des collections, les moyens alloués, les choix de valorisation des fonds, les modalités de communication et les accès proposés aux usagers étudiants et chercheurs... chaque aspect varie selon la bibliothèque universitaire et les disciplines qu'elle dessert.

On remarque aussi la faible visibilité et le désintérêt dont sont entourés certains fonds audiovisuels en SCD malgré les besoins des usagers, les efforts fournis par les bibliothécaires et la volonté de sensibilisation de certains centres de ressources ministériels comme Educnet ou le Cerimes¹². Le principe d'autonomie des universités et le manque de communication externe des bibliothèques universitaires renforcent les sentiments d'isolement et de méconnaissance de toute initiative audiovisuelle. Le peu de participation aux associations et aux groupes de travail sur les images animées traduit une faible identité professionnelle chez les vidéothécaires des SCD. Pourtant l'image animée est légitime, sinon indispensable, dans de nombreuses disciplines académiques. Elle est aussi un élément efficace lors d'opérations de valorisation des bibliothèques universitaires.

Tantôt image de modernité et de vitalité, tantôt discréditées, les collections audiovisuelles ont aujourd'hui encore du mal à se faire une place dans les collections des SCD malgré les évolutions pédagogiques, médiatiques, technologiques et juridiques relatives aux images animées.

Janvier 2007

11. Voir l'article « Scénarios de production pour l'indexation des images animées », *Documentaliste – Sciences de l'information*, 2005, vol. 42, n° 1.

Voir aussi : Pierre Chaperon, « Indexation des images en mouvement : un tour d'horizon », *Cursus*, 2001, vol. 6, n° 1 et James Turner, « L'avenir du traitement plan par plan des images animées », *BBF*, 2001, n° 5, p. 48-53.

12. Voir, pour Educnet : www.educnet.education.fr et pour le Cerimes (Centre de ressources et d'information sur les multimédias pour l'enseignement supérieur) : www.cerimes.education.fr